

FOULEES DU FRONT DE MER 2017 RÉGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'association sportive courir en Polynésie (ASCEP) organise la 25^{ème} édition des « **FOULEES DU FRONT DE MER** » le samedi 7 octobre 2017 sur la commune de PAPEETE. Cette course est organisée sous l'égide de la fédération d'athlétisme de Polynésie française (FAPF).

L'ASCEP associée à ses partenaires contribue à une action caritative au bénéfice du Centre d'Accueil de l'Enfance « TE MARU PERERAU » et à l'association « TAMA ORA », avec pour objectif l'amélioration et le développement de ces structures sociales.

Les différentes épreuves sont **strictement interdites aux marcheurs** quels qu'ils soient, ainsi qu'aux poussettes. Le juge arbitre est habilité à exclure du parcours tout contrevenant.

ARTICLE 2 : ASSURANCE - RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants des Foulées du Front de Mer auprès de GRAS SAVOYE à Papeete.

Cependant, il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident. Tout participant décharge l'organisation des Foulées du Front de Mer et chacun de ses membres et partenaires de toutes responsabilités ou obligations à l'égard d'accidents, de négligences et de tout autre inconvénient pouvant survenir à l'occasion de la course (pendant, avant ou après).

De même, l'organisation n'est ni responsable des sacs laissés dans les vestiaires mis à disposition, ni de leur contenu. Il appartient à chaque concurrent de prendre les dispositions nécessaires à la préservation de ses effets personnels.

ARTICLE 3 : ANNULATION

En cas de force majeure (intempéries, insécurité, événement majeur, etc.). L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation.

ARTICLE 4 : PARCOURS ET HORAIRES

Afin de faciliter la circulation et pour des raisons de sécurité, le parcours sera identique à celui de 2016.

Les départs des différentes courses seront donnés Boulevard POMARE, sous la passerelle entre la piscine TIPAREUI et le stade BAMBRIDGE.

- **Kid's cross** : 15 heures 00 (stade) Inscriptions sur place de 13h à 14h45.
- **Course scolaire 800 m** : 15 heures 50
- **Course scolaire 1,5 km** : 16 heures 00
- **Course populaire 5 km** : 17h15
- **Course Les Foulées du Front de Mer 15 km** : 17h15
- Les arrivées s'effectueront au stade BAMBRIDGE (face à la piscine municipale de TIPAERUI).

ARTICLE 4.1 : Ravitaillements

Au départ : Bloc toilettes/lavabos du stade.

Sur le parcours, deux postes seront prévus à environ 2.5 km l'un de l'autre.

A l'arrivée : Stand de ravitaillement Océania avec dépôt du dossard.

ARTICLE 4.2 : Déroulement des courses & Catégories

● **kid's cross 15 heures 00 : intérieur du stade.**

École d'Athlétisme (EA) né 2008 à 2010 – 7/9 ans

Départ : Parcours sur le stade Willy BAMBRIDGE

● **800 m : 15 heures 50 :**

POUSSINS (PO) né 2006 et 2007 – 10/11 ans

Départ : sous la passerelle de la piscine de TIPAERUI (Côté mer)

Direction FARE UTE (côté mer)

Demitour au niveau de la rue COOK

Direction stade Willy BAMBRIDGE

Arrivée : Stade Willy BAMBRIDGE

● **1,5 km :**

16 heures 00 : BENJAMINS (BE) né 2004 et 2005 – 12/13 ans

16 heures 10 : HANDISPORT ET SPORTS ADAPTES

Départ : sous la passerelle de la piscine de TIPAERUI (Côté mer)

Direction FARE UTE (côté mer)

Demitour au niveau de la rue de l'Arthémise

Direction stade Willy BAMBRIDGE

Arrivée : Stade Willy BAMBRIDGE

● **5 km : 17 heures – Pour rappel, INTERDIT AUX MARCHEURS et poussettes.**

MINIMES (MI) né 2002 et 2003 – 14/15 ans

CADETS (CA) : 2000 et 2001 – 16/17 ans

JUNIORS (JU) : 1998 et 1999 – 18/19 ans

ESPOIRS (ES) : 1995 à 1997 – 20/22 ans

SENIORS (SE) : 1978 à 1994 – 23/39 ans

MASTERS (M1) : 1977 à 1968 – 40/49 ans

MASTERS (M2) : 1967 à 1958 – 50/59 ans

MASTERS (M3) : 1957 à 1948 – 60/69 ans

MASTERS (M4) : 1947 à 1938 – 70/79 ans

HANDISPORT ET SPORTS ADAPTES

Départ : sous la passerelle de la piscine de TIPAERUI (côté montagne)

Direction FAA'A sur le boulevard POMARE (côté montagne)

Demitour sur le pont de la RDO (au-dessus de la rue Cdt Destrémeau)

Direction FARE UTE (côté mer)

Demitour au niveau du carrefour Prince Hinoi

Direction Stade Willy BAMBRIDGE (côté montagne).

Arrivée : Stade Willy BAMBRIDGE

● **15 km : 17h15 - Pour rappel, INTERDIT AUX MARCHEURS et poussettes.**

● JUNIORS (JU) : 1998 et 1999 – 18/19 ans

● ESPOIRS (ES) : 1995 à 1997 – 20/22 ans

● SENIORS (SE) : 1978 à 1994 – 23/39 ans

● MASTERS (M1) : 1977 à 1968 – 40/49 ans

● MASTERS (M2) : 1967 à 1958 – 50/59 ans

● MASTERS (M3) : 1957 à 1948 – 60/69 ans

● MASTERS (M4) : 1947 à 1938 – 70/79 ans

● HANDISPORT

Départ : sous la passerelle de la piscine de TIPAERUI (côté mer)

Direction FARE UTE

Demitour rond point Jacques CHIRAC

Direction piscine de TIPAERUI (côté montagne)

Demitour sur le pont de la RDO

Direction passerelle TIPAERUI

Effectuer deux fois le circuit suivant:

Direction FARE UTE (côté mer)

- Demi-tour au niveau carrefour PRINCE HINOI
- Direction stade Willy BAMBRIDGE (côté montagne)
- Demi-tour sur le pont de la RDO
puis une fois le circuit suivant:
- Direction FARE UTE (côté mer)
- Demi-tour au niveau carrefour PRINCE HINOI
- Direction stade Willy BAMBRIDGE (côté montagne)
- Arrivée : Stade Willy BAMBRIDGE**

FIN DE COURSE : 19 heures 55

RETABLISSEMENT DE LA CIRCULATION ROUTIERE : 20 heures.

ARTICLE 5 : CATÉGORIES

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. Les catégories d'âge figurent dans l'article 4.2 ci-dessus et donneront lieu à un classement séparé.

Les marcheurs sont interdits sur tout le parcours des courses.

ARTICLE 6 : INSCRIPTIONS

Kid's cross. Les inscriptions se feront sur place de 13h à 14h45.

Autres courses. Les inscriptions se feront à compter du **lundi 18 septembre 2017 au vendredi 6 octobre 16h30** aux magasins **OLYMPIANS SPORT** situés à FARE UTE à PAPEETE, Centre commercial Tamanu à Punaauia et Carrefour à Taravao.

Tarifs des inscriptions :

- Courses enfants (Kid's cross, 800m et 1,5 km) : **GRATUIT**
- Handisport et Sport Adapté : **GRATUIT**
- 5 km : Licencié FAPF : 1 500 F Non licencié FAPF : 2 000F
- 15km : Licencié FAPF : 1500 F Non licencié FAPF : 2 000F

Inscriptions possible via Internet sur klikego.com rubrique running (+ 1 € de commission).

Les inscriptions de dernière minutes (5 et 15 km) seront possible sur place de 8h jusqu'à 12h avec une majoration de 500F. auprès de la cellule informatique-inscriptions (stade Willy BAMBRIDGE dans la salle MACO NENA). Pas d'inscription après 12h.

Les inscriptions Enfant se feront sur place.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que motif que ce soit.

En cas d'annulation ou de report, de la manifestation ou d'une ou plusieurs courses, des frais ayant été engagés, aucun remboursement ne sera effectué.

La participation à la compétition est conditionnée à la présentation pour les non licenciés **d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** ou de sa copie, datant de moins d'un an et pour les licenciés, d'une licence FFA en cours de validité ou émanant d'une fédération sportive agréée pour la pratique de l'athlétisme en compétition (FFTri, FFCo, ...).

La licence ou le certificat médical seront obligatoirement joints avec le bulletin d'inscription et le règlement.

ARTICLE 7 : DOSSARDS

Les dossards et tee-shirts seront remis aux participants le jour de la course jusqu'à **16h30** sur présentation du certificat médical ou de la licence sportive s'ils n'ont pas été joints au bulletin d'inscription.

Le dossard devra être porté à l'avant et entièrement lisible lors de la course. En l'absence de numéro visible, le participant est susceptible d'être disqualifié.

ARTICLE 8 : CESSION DU DOSSARD

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve. En cas d'accident, le cédant et le repeneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.

Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.

Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS ET REMISE DES RECOMPENSES

La remise des récompenses aura lieu après l'arrivée de chaque course.

Les 3 premiers de chaque catégorie devront porter le tee-shirt de la course lors de la remise des récompenses sous peine d'exclusion du podium et du titre.

ARTICLE 10 : SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La sécurité routière est assurée par la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale et la Police Municipale. Le service médical est assuré par la Fédération Polynésienne de la Protection Civile. Tout médecin de l'organisation peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés ainsi que les poussettes sont formellement interdits sur le parcours. Les accompagnateurs ou suiveurs sont interdits. Le non respect de cette règle entraînera la disqualification de l'athlète.

OUVERTURE / FERMETURE DU BOULEVARD POMARE

Le boulevard POMARE sera fermé dans les deux sens de circulation jusqu'au Rond Point Prince Hinoi de 15h00 à 20h00.

Les participants de la course de 15 km disposeront d'un temps maximum de 1h45 pour effectuer la totalité du parcours. Après le passage du véhicule de fin de course à 20h00, les concurrents encore sur le parcours, souhaitant finir la course, le feront à leurs risques et périls en empruntant le trottoir et en se conformant aux règles de circulation du code de la route.

ARTICLE 11 : RECLAMATIONS

Dans le cas d'une réclamation, cette dernière devra être manuscrite et adressée au directeur de course, accompagnée de la somme de 5000 FCP dans un délai de 20 minutes après la proclamation des résultats officiels.

En cas de non recevabilité, les 5000 FCP seront conservés par l'organisation.

ARTICLE 12 : MÉDIAS

Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux Foulées du Front de Mer, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

ARTICLE 13

Le présent règlement est établi conformément aux règlements des courses hors stade.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.